

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

LES VILLAGES SPORTIFS UCPA ACCUEILLENT DES CLIENTS DÉSIREUX DE PRATIQUER EN COMMUN DES ACTIVITÉS SPORTIVES, DE VIVRE EN COLLECTIVITÉ ET PAR CONSÉQUENT ACCEPTENT ET S'ENGAGENT À RESPECTER LES RÈGLES DÉFINIES CI-DESSOUS. CHAQUE VILLAGE SPORTIF POURRA AVOIR DES RÈGLES PARTICULIÈRES LIÉES À SON FONCTIONNEMENT QUI SERONT PRÉCISÉES AU MOMENT DE L'ACCUEIL. LE PRÉSENT RÈGLEMENT INTÉRIEUR EST AFFICHÉ À L'ACCUEIL DU VILLAGE SPORTIF.

1. DÉBUT ET FIN DE SÉJOUR : ACCUEIL DES CLIENTS

Le village sportif UCPA dans lequel vous êtes accueilli ne peut recevoir et garder les clients qu'à partir du jour indiqué sur la confirmation d'inscription et jusqu'au terme de celui-ci. Sauf accord exprès de la direction, seule habilitée, un client ne peut rester une nuit supplémentaire. Le séjour sportif est un pack total, les départs anticipés et les arrivées tardives ne donnent pas lieu à un remboursement.

Les clients devront passer par l'accueil pour signaler leur arrivée sur le village sportif. L'UCPA se réserve le droit de demander un document d'identification permettant de vérifier l'identité et l'âge des clients. En cas de fraude sur leur âge, les clients contrevenant devront s'acquitter du double du prix du séjour ainsi que d'une pénalité de 250€. Dans certains cas, la direction de l'UCPA se réserve le droit de demander au Client contrevenant de quitter le village sportif sans avoir droit à un quelconque remboursement.

2. RÈGLES DE VIE ET OBLIGATIONS DES CLIENTS

2.1. VIE EN COLLECTIVITÉ

L'UCPA s'inscrit, dans le cadre de son projet associatif, sur la volonté d'accueillir, au sein de ses villages sportifs, des clients de tout horizon social et culturel, dans le but de favoriser la mixité sociale, la connaissance et le respect mutuel.

Aussi, chaque client est tenu de faire preuve de respect envers lui-même, des autres clients, du personnel et de tout tiers au village sportif et en dehors. Aucun acte ni aucun propos violent, insultant ou discriminant ne sauraient être admis. Les clients devront faire preuve d'un comportement exemplaire et bienveillant au sein du village sportif comme à l'extérieur.

La vie en collectivité nécessite de respecter la tranquillité et le sommeil de tous. Après 22h, les clients sont priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Par conséquent, les appareils sonores mobiles sont interdits dans les bâtiments d'hébergement et les lieux collectifs de l'ensemble du village sportif.

Il est rappelé que les animaux ne sont pas admis au sein du village sportif UCPA et sur nos programmes sportifs.

2.2. PROPRETÉ, HYGIÈNE ET PARTICIPATION À LA VIE COLLECTIVE DES CLIENTS

Cette maison est la vôtre : il est demandé à tous de maintenir les locaux (chambres, sanitaires, salles communes) propres et en ordre.

Il est attendu de la part de chaque client de porter une tenue vestimentaire générale correcte et décente au sein du village sportif. Par ailleurs, pour des raisons de sécurité mais également d'hygiène, le port de chaussures est obligatoire dans toutes les parties communes du village sportif.

L'hiver, le port de chaussures de ski est également interdit en dehors des zones prévues au stockage du matériel.

Au quotidien, une participation est demandée aux clients, le cas échéant, pour débarrasser et nettoyer la table de restauration et de l'espace Bar.

À l'issue du séjour, le client participe à la restitution des chambres :

- Nettoyer l'espace chambre et sa salle d'eau ;
- Déposer le linge de lit et les poubelles dans les espaces prévus à cet effet.

Le stockage, la préparation et la consommation de nourriture

sont interdits dans les chambres. Pour des raisons de contraintes réglementaires, aucune nourriture extérieure à l'UCPA ne pourra être stockée dans les réfrigérateurs des cuisines.

Pour des raisons de sécurité évidentes, aucun appareil électrique électroménager ne peut être apporté et/ou branché dans les chambres.

2.3. TABAC, DROGUES ET ALCOOL

Les villages sportifs UCPA sont soumis à l'application de la loi ÉVIN. Il est interdit de fumer et vapoter dans le village sportif et ses annexes.

Des zones fumeurs sont indiquées et prévues à cet effet.

Un service de bar est proposé au sein du village sportif. Le cas échéant, notre personnel a le droit de refuser de servir de l'alcool aux clients manifestement ivres.

Toute introduction d'alcool au sein du village sportif est fermement interdite.

Toutes possession, détention, consommation, trafic ou vente de stupéfiants sont interdites et entraîneront l'exclusion immédiate et définitive du client en cause.

La Direction peut, en cas de besoin et à l'égard de toute infraction pénale, avoir recours aux forces de l'ordre.

3. RESPECT

La personne et l'humain sont au centre du projet éducatif et sportif de l'UCPA, et le respect de chaque personne est une condition de son bien-être. Pour bien vivre ensemble, il est essentiel que le cadre de vie soit un espace bienveillant et de respect. Un cadre où toutes formes de discrimination et d'irrespect sont combattues et où les différences au sein du groupe sont un enrichissement pour tous.

L'UCPA agit dans la lutte contre toutes les formes de violences ; tout client qui contreviendrait aux règles ci-dessous, par un comportement inapproprié, est susceptible de se voir appliquer les sanctions définies à l'article 6.

3.1. DISCRIMINATION, SEXISME, HARCÈLEMENT

Toute discrimination quelle que soit sa nature (politique, religieuse, ethnique, culturelle, sexuelle...) est fermement interdite.

Aucun propos violent, sexiste, insultant ou discriminant de quelque ordre qu'il soit, ne saurait être admis. Il en va de même pour toute forme de harcèlement !

Les clients devront faire preuve d'une correction constante dans leur comportement, leur tenue, leur langage, au sein du village sportif comme à l'extérieur.

Ces règles s'appliquent aussi à l'usage des réseaux sociaux et au harcèlement numérique.

3.2. VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES

Les violences sexuelles et sexistes constituent des infractions et exposent leur auteur à des condamnations pénales.

Il est de notre responsabilité, à toutes et tous, de nous montrer exemplaires dans nos comportements et d'adopter les bons réflexes.

Une vigilance particulière sera exercée par les collaborateurs UCPA, afin de progresser dans la voie du respect.

3.3. VIOLENCES PHYSIQUES

Aucune violence physique n'est acceptée au sein de notre établissement, ainsi qu'à l'extérieur.

4. ACTIVITÉS ET RESPECT DES CONSIGNES DU PERSONNEL DE L'UCPA ET DE L'ENCADREMENT SPORTIF

Le bon déroulement du séjour sportif est conditionné par le respect des horaires ; soyez ponctuels aux cours, repas et activités.

Durant la pratique des activités, les clients devront respecter les consignes émanant des moniteurs et éducateurs sportifs.

Tout comportement ou attitude d'un client, susceptible de mettre en péril la sécurité physique et morale d'une personne pourra se voir appliquer les sanctions définies à l'article 6.

5. RESPECT DES BIENS

Toute dégradation ou vol d'un quelconque bien de l'UCPA (tout matériel sportif, matériel de loisirs, mobiliers...) devra être remboursé à hauteur de sa valeur actuelle. L'UCPA se réserve le droit de porter plainte à l'encontre des clients impliqués dans ces dégradations.

En cas de dégradation du matériel ou usage abusif de sécurité de l'UCPA (extincteur, alarme, détecteur incendie...) des frais de 250 € seront facturés au Client, l'UCPA se réserve également le droit d'appliquer les sanctions définies à l'article 6 du présent règlement.

La responsabilité de l'UCPA ne peut être engagée en cas de vol ou de dommage d'objets de valeur qui ne lui auraient pas été confiés.

Le matériel sportif de l'UCPA est prêté aux clients pour la durée de l'activité. Les clients sont responsables de leur matériel. Ils devront en prendre soin et le restituer en bon état sous peine de devoir le rembourser ou supporter le coût de sa remise en état pour toute dégradation qui ne serait pas imputable à un usage normal.

6. SANCTIONS

En référence aux conditions générales de l'UCPA qui ont été acceptées par le client au moment de la réservation, le présent règlement rappelle et précise les principes évidents qui en découlent.

L'UCPA se réserve le droit de sanctionner les clients qui contreviendraient aux principes définis dans le présent règlement.

Après rappel à l'ordre du ou des clients en cause, et selon la gravité des comportements, l'UCPA pourra appliquer des sanctions, y compris l'exclusion et un dépôt de plainte.

Elle se réserve encore le droit de procéder à l'exclusion sans rappel à l'ordre au préalable lorsque les faits sont d'une gravité telle qu'ils supposent une éviction immédiate. En cas d'exclusion du village sportif, aucun remboursement ou avoir ne sera accordé. Les frais de retour et d'accompagnement seront à la charge du client.

Dans les cas susceptibles de caractériser une faute pénale, l'UCPA se réserve le droit de déposer plainte contre le client, de procéder à l'annulation de l'ensemble de ses séjours sportifs pour des départs ultérieurs et de procéder à son exclusion définitive de l'UCPA.

Ces quelques règles ont seulement pour but de rendre la vie de tous agréable et facile, le séjour sportif profitable. Elles doivent être acceptées par tous.

7. RESPECT DU CADRE LÉGAL

L'accueil dans un village sportif UCPA est soumis au respect du cadre légal défini dans la société française. Le respect de la loi et des différents codes qui régissent notre vie en société (Code civil, pénal, de l'action sociale et des familles, du travail...) est de rigueur.

La Direction du village sportif

INTERNAL RULES

UCPA SPORTS VILLAGES WELCOME CLIENTS WHO WISH TO PRACTICE SPORTING ACTIVITIES TOGETHER, TO LIVE IN A COMMUNITY AND THEREFORE ACCEPT AND UNDERTAKE TO RESPECT THE RULES DEFINED BELOW. AND THEREFORE ACCEPT THE RULES DEFINED BELOW. EACH SPORT VILLAGE MAY HAVE SPECIFIC RULES LINKED TO ITS OPERATION WHICH WILL BE SPECIFIED AT THE TIME OF RECEPTION. THESE INTERNAL RULES ARE DISPLAYED AT THE RECEPTION OF THE SPORTS VILLAGE.

1. START AND END OF STAY: GUEST WELCOME

The UCPA Sports Village in which you are welcomed can only receive and hold clients from the day indicated on the voucher until the end of this one. Unless expressly agreed by the Direction, a client cannot stay an additional night. The stay is a total package, early departures and late arrivals refunded.

Clients will have to go through reception to report their arrival in the Sports Village. UCPA reserves the right to request an identification document to verify the identity of clients. In the Event of age fraud, offending clients will have to pay double the price of the stay as well as a penalty of €250. In some cases, UCPA Direction reserves the right to ask the offending client to leave the Sports Village without being entitled to any reimbursement.

2. RULES OF LIFE AND OBLIGATIONS OF CLIENTS

2.1. LIVING IN COMMUNITY

UCPA is a non-profit organization with an associative project, which has the desire to welcome, within its Village, clients from all social and cultural backgrounds, with the aim of promoting social diversity, knowledge and mutual recognition.

As such, each client is required to show respect towards themselves, other clients, staff and any third party inside and outside the center. No violent, insulting or discriminating act or statement will be permitted. Clients must demonstrate exemplary behavior both within the Village and outside.

Living in a community requires respecting the sleep and tranquility of all. After 10 p.m., clients are asked to avoid all noise and discussions that could disturb their neighbors. Consequently mobile sound devices are forbidden within and outside the building.

Please note that animals are not allowed in the UCPA Sports Village and our sports programs.

2.2. CLEANLINESS, HYGIENE AND PARTICIPATION IN THE COLLECTIVE LIFE BY THE CLIENTS

This house is yours: please keep the premises (rooms, bathrooms, common rooms) clean and in order.

Each client is expected to wear correct and decent general outfit within the Sports Village. Furthermore, for reasons of safety but also hygiene, wearing shoes is mandatory in all common areas of the Sports Village.

In winter, ski boots are not allowed outside the areas provided for equipment storage.

On a daily basis, a contribution is requested from clients, if necessary, to clear and clean the catering table and the Bar area.

At the end of the stay, the client participates for the check-outs of the rooms at:

- Cleaning the bedroom area and its bathroom;
- Placing bed linen and trash cans in the spaces provided for this purpose.

The storage, preparation and consumption of food are prohibited in the rooms. For obvious safety reasons, no electrical household appliances can be brought and/or plugged into the rooms. For reasons of regulatory rules, no food from outside UCPA may be stored in the kitchen refrigerators.

2.3. TOBACCO, DRUGS AND ALCOHOL

UCPA Sports Village are subject to the application of the ÉVIN law. Smoking and vaping are prohibited. Smoking areas are indicated and provided for this purpose.

Any introduction of alcohol into the sports village is strictly prohibited.

A bar service is offered within the sports village. Our bartenders have the right to refuse to serve alcohol to inebriated clients.

Any possession, detention, consumption, trafficking or sale of drugs results in the immediate and definitive exclusion of the client in question.

The direction may, if necessary and with regard to any criminal offense, call the police.

3. RESPECT

The person and the human being are at the center of UCPA project. And respect for each person is a condition for their well-being. To live well together, it is essential that the living environment is a caring and respectful space. A framework where all forms of discrimination and disrespect are fought and where differences within the group are an enrichment for all.

UCPA acts in the fight against all forms of violence; any client who infringe these rules, through inappropriate behavior, may be subject to the sanctions defined in article 6.

3.1. DISCRIMINATION, SEXISM, HARASSMENT

Any discrimination of any kind (political, religious, ethnic, cultural, sexual, etc.) is firmly prohibited.

No violent, sexist, insulting or discriminating remarks of any kind whatsoever will be admitted. The same goes for any form of harassment!

Our Clients must demonstrate constant correctness in their behavior, dress and language, both within the Sports Village and outside.

These rules also apply to the use of social networks and digital harassment.

3.2. SEXUAL AND GENDER-BASED VIOLENCE

Sexual and Gender-Based Violence constitutes offenses and expose the perpetrator to criminal convictions

Particular vigilance from the staff will be applied in order to fight, in a context of positive revolution, against sexist and sexual violence.

3.3. PHYSICAL VIOLENCE

No physical violence or aggression is accepted within our establishment, as well as outside.

4. ACTIVITIES AND COMPLIANCE WITH THE INSTRUCTIONS OF UCPA STAFF AND SPORTS MANAGEMENT

The good running of our sports programs is conditioned by respecting schedules: be punctual to classes, meals and activities.

During the practice of the activities, clients must respect the instructions given by sports instructors and educators.

Any behavior or attitude likely to endanger the safety of a person or the establishment may result in their exclusion.

5. RESPECT FOR PROPERTY

Any damage or theft of any UCPA property (sports equipment (bicycles), leisure equipment, furniture, etc.) must be reimbursed up to its current value. UCPA reserves the right to file a complaint against clients involved in these damages.

In the event of damage to the equipment or improper use of UCPA security (fire extinguisher, alarm, fire detector, etc.) a fee of €250 will be billed to the client. UCPA also reserves the right to apply the sanctions defined in article 6 of these regulations.

UCPA cannot be held responsible in the event of theft or damage to valuable objects which have not been entrusted to it.

UCPA sports equipment is loaned to clients for the duration of the activity. Clients are responsible for their equipment. They must take care of it and return it in good condition, otherwise they will have to reimburse it or bear the cost of its restoration for any damage that is not attributable to normal use.

6. SANCTIONS

With reference to the general terms and conditions of UCPA which were accepted by the client at the time of its booking, these rules recall and specify the obvious principles which result therefrom.

UCPA reserves the right to sanction clients who infringe the principles defined in these rules.

After warning the client(s) for its behavior, and depending on the seriousness, UCPA may apply sanctions, including exclusion and filing a complaint.

UCPA reserves the right to sanction clients who contravene the conditions of this regulation. And depending on the seriousness of the behavior, it will give itself the right to implement sanctions, including exclusion.

UCPA also reserves the right to proceed with exclusion without prior warning when the facts are of such seriousness that they require immediate eviction. In the event of exclusion from the Sports Village, no refund or credit will be granted. Return and delivery costs will be the responsibility of the client, their family or the local community.

In cases likely to constitute criminal offense, UCPA reserves the right to file a complaint against the Client, to cancel all of its sports programs for subsequent departures and to proceed with its definitive exclusion from UCPA.

These few rules are only intended to make everyone's life more pleasant and easier, and the sporting stay more enjoyable. They must be accepted by all.

7. COMPLIANCE WITH THE LEGAL CONTEXT

UCPA Sports Village is governed by the French society. Respect for the law and the various Codes that govern our life in society (civil, penal, social action and family, work, etc.) is required.

The Direction